

Séminaire en SHS et santé publique

Comment mieux équiper la prise de décision en santé au travail ? Enjeux autour de la production de connaissances scientifiques et d'expertises

Responsables :

Emilie Council, EHESP, IRIS-Paris 13

Emmanuel Henry, IRISSO, CNRS-Université Paris-Dauphine

Avec le soutien du CNRS et du DIM GESTES.

Programme de la 6^e séance

Hierarchiser les dangers

Conflits de normes dans le classement et la régulation des substances dangereuses

Vendredi 13 février 2015

9h30-17h00

Université Paris-Dauphine en salle A 403 (aile A, 4^e étage)

Les substances dangereuses sont omniprésentes dans les milieux de travail et dans notre environnement quotidien. Elles sont aussi de plus en plus nombreuses et de plus en plus diversifiées, comme le montre le développement récent des nanotechnologies. Malgré les risques auxquels elles nous exposent, ces substances jouent aussi un rôle important dans le développement économique des Etats européens depuis la fin de la 2^e guerre mondiale (avec l'essor de l'industrie chimique et pharmaceutique, notamment). Ce développement de la production et de l'usage de produits dangereux s'est ainsi accompagné de la mise en place de différents dispositifs de régulation des risques qui ont cherché à limiter les dangers liés à ces substances, tout en permettant (voire favorisant) le développement des secteurs économiques concernés. Ces dispositifs ont notamment pris la forme de classement des produits en fonction des différentes sortes de danger qu'ils représentent, les plus importants étant les risques cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques. Ces classements se situent à la frontière entre science et régulation et suivant les institutions à l'origine de ces classements, c'est l'une ou l'autre de ces dimensions qui est favorisée. Dans le cas des monographies du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC, OMS), c'est la corrélation scientifique entre un produit et un risque cancérogène qui est recherchée ; dans le cas des classements de l'Union européenne, ces classements ont surtout une visée de régulation et sont associés à des contraintes particulières d'étiquetage et d'information, voire à des objectifs de substitution. L'ensemble de ces approches sont actuellement profondément renouvelées par la mise en place de la directive REACH à l'échelle européenne.

Cette séance de séminaire a pour but d'interroger les bases scientifiques et les normes sociales explicites ou implicites sur lesquelles se fondent les logiques de ces dispositifs de gouvernement des produits dangereux. Il s'agira également de mettre en évidence les tensions actuelles, notamment celles liées aux écarts entre les classements produits par différentes institutions ou aux croisements croissants entre les logiques issues du monde de la santé au travail et celles issues de la protection des consommateurs et de la population générale.

Programme de la journée

9h30 :

« La classification des substances et produits chimiques, principe et conséquences »

Henri Bastos, adjoint au directeur de l'évaluation des risques en charge de la thématique Santé-Travail – ANSES

« Identification et évaluation des cancérogènes : les Monographies du CIRC, procédures et exemples »

Marie-Béatrice Lauby-Secretan, Scientifique attachée au service des monographies du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC, OMS), sous réserve

12h : Déjeuner

13h30 :

« La segmentation des problèmes comme processus d'invisibilisation de la santé au travail : le cas des pesticides »

Nathalie Jas, Chargé de recherche à l'INRS (laboratoire RiTME)

« Règles REACH et règles pour la protection des travailleurs : conflits ou synergies ? »

Tony Musu, Senior Researcher à l'Institut syndical européen (European Trade Union Institute, ETUI)

17h : Fin du séminaire

Séminaire en SHS et santé publique

Comment mieux équiper la prise de décision en santé au travail ? Enjeux autour de la production de connaissances scientifiques et d'expertises

Responsables :

Emilie Counil, EHESP/Paris 13

Emmanuel Henry, IRISSO, CNRS-Université Paris-Dauphine

Avec le soutien du CNRS et du DIM GESTES.

L'expertise scientifique en santé au travail a connu depuis une vingtaine d'années d'importantes transformations notamment suite à la crise de l'amiante et aux différentes crises de santé publique ayant émaillé la décennie 1990. L'idée d'avoir besoin d'une expertise pour gérer les risques professionnels paraissait presque hors sujet au début des années 1990, comme en témoigne l'absence d'évaluation épidémiologique du risque amiante avant la forte publicité donnée à cette question. Aujourd'hui, le ministère du Travail peut s'appuyer sur le département santé travail de l'Institut de veille sanitaire (InVS) et sur l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) pour instruire un nombre de questions de plus en plus important. L'émergence de ces agences en charge de l'expertise scientifique et plus largement la montée de l'expertise scientifique des questions de santé au travail est significative d'un double processus : l'inscription progressive des questions de santé au travail dans le champ de la santé publique et l'importance croissante des dimensions scientifiques dans la réponse apportée aux questions de « sécurité sanitaire ».

Les sciences humaines et sociales (notamment la sociologie, la science politique et la sociologie des sciences) ont pour leur part depuis plusieurs décennies analysé les transformations contemporaines de l'action publique dans le domaine de la gestion des risques collectifs et de la santé publique. Un certain nombre de réflexions issues des SHS (notamment celles autour de l'organisation de l'expertise ou autour des questions d'hybridation des savoirs scientifiques et « profanes ») ont d'ailleurs joué un rôle dans les transformations contemporaines du recours à l'expertise dans les domaines de la santé publique et de la santé au travail. Toutefois les SHS ont longtemps été (et tendent toujours à être) cantonnées à un rôle d'analyse des représentations du public (supposées irrationnelles) face à un risque censé être mesuré objectivement par l'expertise scientifique.

Parallèlement à ces transformations institutionnelles, depuis les années 1970, plusieurs initiatives de terrain et/ou scientifiques ont cherché à attirer l'attention sur un certain nombre de problèmes de santé au travail ou de santé environnementale insuffisamment éclairés par l'expertise institutionnelle (sans vouloir être exhaustif, citons notamment la silicose, l'amiante, les retombées de Tchernobyl, les expositions aux radiations des sous-traitants du nucléaire) ou ont cherché à peser plus durablement sur la définition scientifique et publique du problème de la santé au travail (publication du livre *Les risques du travail* en 1985, mobilisations de l'association Alert au cours des années 1990, notamment).

Contrairement à ce qui a pu se passer dans le cas des mobilisations autour du sida qui ont réussi à peser sur la définition scientifique et institutionnelle de la maladie (voir les travaux de Steven Epstein aux Etats-Unis ou de Janine Barbot en France) ou dans le cas de certaines mobilisations autour de l'exigence d'une justice environnementale aux Etats-Unis (voir les travaux de Barbara Allen sur la Louisiane ou de Phil Brown sur le Massachusetts), dans le cas de la santé au travail en France, les deux mouvements (d'institutionnalisation d'une expertise scientifique et de mobilisations cherchant à redéfinir les enjeux de santé au travail en questions de santé publique) ne se sont pas du tout rapprochés. Ils sont même restés, sauf exception(s), particulièrement étanches l'un à l'autre, l'expertise institutionnelle se souciant en premier lieu de la reconnaissance scientifique de ses travaux et les mouvements sociaux restant très en prise avec les problèmes sociaux qu'ils veulent mettre en lumière sans se trouver en position de modifier les définitions officielles du problème. Différents facteurs expliquent cette imperméabilité :

- la faiblesse de la santé publique au profit de la médecine curative pensée en premier lieu autour de la relation individualisée patient-médecin ;

- la faiblesse de l'épidémiologie en France qui n'a commencé à obtenir droit de cité qu'à partir de l'épidémie de sida ;
- fort ancrage de l'épidémiologie académique dans les sciences statistiques et mathématiques, parfois au détriment des enjeux de santé publique ;
- le développement du système français de sécurité sanitaire suite aux crises des années 80 et 90, avec la création des agences et un recrutement sans précédent (tant quantitativement que qualitativement) de scientifiques dédiés à l'organisation voire à la production de veille sanitaire et d'expertises, au détriment des organismes de recherche traditionnels (Inserm, CNRS) ;
- le cloisonnement des institutions (et des plans préparés par elles) relatifs à la santé au travail et à la santé publique, malgré le T du Travail ajouté à l'AFSSE - devenue ANSES - et la création d'un Département Santé-Travail à l'Invs.

Ce séminaire vise à faire se rencontrer et réfléchir ensemble des chercheurs issus à la fois des disciplines traditionnellement mobilisées dans les processus d'expertise publiques (épidémiologie, toxicologie...) et des chercheurs issus des SHS travaillant sur ces questions. Ce séminaire se fixe pour objectif d'analyser les raisons historiques, sociales et méthodologiques de ce double cloisonnement - santé au travail *versus* santé publique, expertises institutionnelles *versus* expertises de terrain - et de chercher à quelles conditions et dans quelle mesure, ces distances pourraient être réduites. Il part de l'hypothèse qu'une réflexion menée par des chercheurs ayant la volonté de dépasser leurs frontières disciplinaires ou institutionnelles peut permettre d'ouvrir de nouvelles pistes dans le domaine de la production de connaissances pour l'action publique.

Le séminaire rassemblera un nombre volontairement restreint de chercheurs aux profils différents :

- épidémiologistes intervenant sur des questions de santé au travail ou de santé environnementale,
- des toxicologues ou des scientifiques d'autres disciplines, dans la mesure où ils auraient aussi été conduits à jouer un rôle d'expertise,
- sociologues, politistes et/ou historiens travaillant sur la santé au travail et s'interrogeant sur le rôle des connaissances scientifiques et des mobilisations,
- des acteurs de terrain étant intervenus dans des mobilisations ayant abouti à la production de connaissances nouvelles.

Programme des séances passées :

7 février 2014 : Séance introductive L'expertise en santé au travail au milieu du gué : Quels progrès depuis la crise de l'amiante ? Quels angles morts aujourd'hui ? - Les dispositifs de veille et d'expertise en santé au travail : retour d'acteurs

11 avril 2014 : Les valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) : valeurs scientifiques ou compromis social ?

13 juin 2014 : Peut-on quantifier le nombre de cancers liés au travail sans broyer la réalité ?

10 octobre 2014 : Du signalement de pathologies en entreprise à leur prévention. Quelles données pour quelle action ?

12 décembre 2014 : Des formes concurrentes ou complémentaires de l'expertise ? Mobilisations et production de connaissances pour l'intervention

13 février 2015 : Hiérarchiser les dangers. Conflits de normes dans le classement et la régulation des substances dangereuses

Programme provisoire du séminaire :

10 avril 2015 : Le rôle de l'expertise dans l'émergence et la définition des problèmes de santé au travail. Les « risques psycho-sociaux »

12 juin 2015 : Titre à confirmer autour du thème des troubles musculo-squelettiques